

# L'Assemblée générale de l'ONU pourrait convoquer en 2017 une conférence internationale sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. La France s'y oppose et modernise son arsenal. À rebours, une centaine de parlementaires lancent un appel pour un référendum sur le désarmement nucléaire.

Au 27 octobre, 101 ont signé cet appel, dont 82 député(e)s, 10 sénatrices et 9 sénateurs. Cet appel intervient alors qu'à New York, la Commission du désarmement des Nations unies examine une proposition qui devrait être soumise dans un mois à l'Assemblée générale de l'ONU : une conférence internationale visant à établir un traité d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires.

L'humanité, aujourd'hui menacée dans sa dignité et son existence, doit disposer d'un droit fondamental : le droit à la survie, avec pour corollaire le droit des peuples à disposer de leur survie. Ce droit implique l'abolition des armes nucléaires, armes de destruction massive, de massacre, de crime contre l'humanité. Totalement inopérantes pour juguler le terrorisme, elles lui empruntent le même mépris pour la vie humaine en le multipliant. Elles menacent d'anéantir des millions de personnes, des populations entières, et l'humanité elle-même, car une guerre nucléaire rendrait la terre invivable.

Un tel pouvoir d'anéantissement est concentré entre les mains d'une dizaine de chefs d'État qui peuvent décider d'en user à tout moment, sans procès ni appel, et exécuter eux-mêmes leur sentence dans le quart d'heure qui suit leur décision. Jamais les peuples des États dotés d'armes nucléaires n'ont été consultés, pas plus que ceux des États non dotés, alors qu'ils sont tenus de les financer et qu'elles mettent en jeu leur propre survie aussi bien que celle des autres peuples !

La France, pour sa part, dispose de ces armes depuis 1960. Elle leur a consacré plus de 300 milliards d'euros et elle ne cesse de les développer. Ses 300 bombes pourraient faire près d'un milliard de morts.

Cette situation bafoue les droits de l'homme, car une seule bombe atomique, ce sont « des centaines de milliers de morts, des femmes, des enfants, des vieillards carbonisés en un millième de seconde, et des centaines de milliers d'autres mourant au cours des années suivantes dans des souffrances atroces : n'est-ce pas un crime contre l'humanité ? » (Alain Peyrefitte à Charles de Gaulle, le 4 mai 1962).

## Le peuple français peut ouvrir la voie à un monde sans armes nucléaires

Elle est contraire au droit international, qui fait obligation aux États nucléaires ayant ratifié, comme la France, le traité de non-prolifération (TNP), « de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace » (Cour internationale de justice, avis consultatif du 8 juillet 1996).

Contraire à la Constitution française, qui place les droits de l'homme au-dessus de tout et impose leur respect, ainsi que le respect des traités.

Contraire au bon sens, car il est illogique de défendre les valeurs républicaines, dont la fraternité, en menaçant de commettre des crimes contre l'humanité ; illogique de lier les « intérêts vitaux » de la France à l'emploi d'armes fatalement suicidaires contre un pays qui en aurait aussi ; illogique de prétendre garantir sa sécurité par ces armes, tout en les interdisant aux autres ; illogique d'encourager ainsi

leur prolifération, tout en prétendant la combattre ; illogique de vouloir faire des économies et de gaspiller des milliards dans des engins de mort inutilisables contre d'autres États nucléaires, incapables de dissuader des terroristes, et redoutables entre leurs mains, s'ils parviennent à s'en procurer.

Contraire à la démocratie, enfin, car le peuple français n'a jamais été consulté et l'on sait par un récent sondage que trois Français sur quatre répondraient oui à la question :

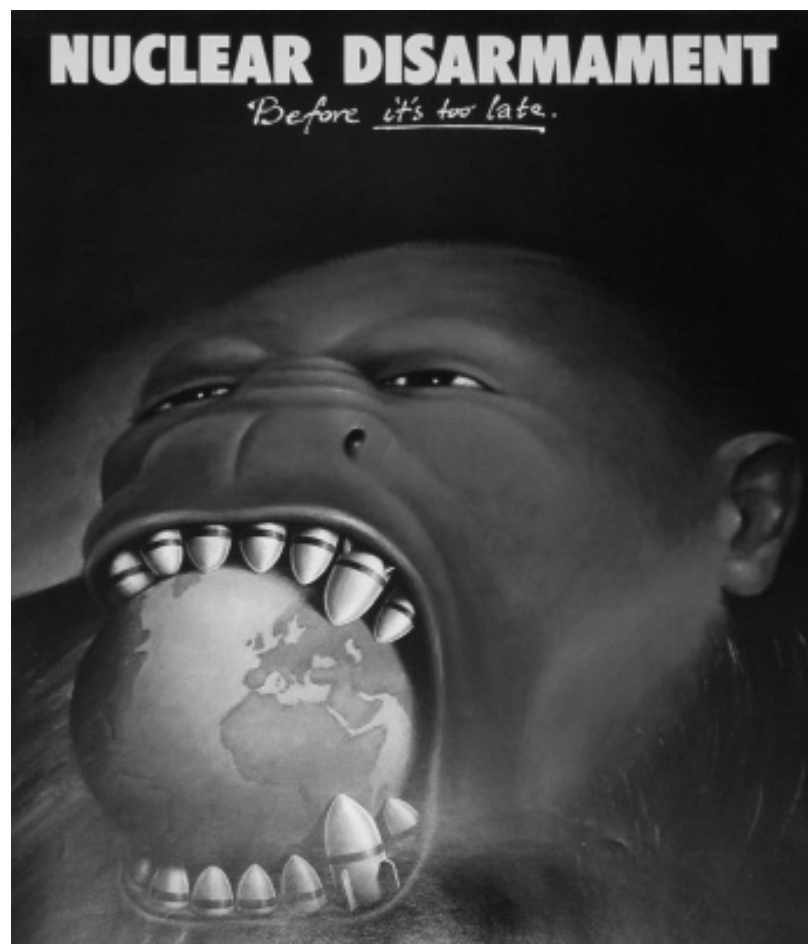
**Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des États concernés un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?**

Trois Français sur quatre, également, veulent être consultés par référendum sur cette question et sont prêts à soutenir une proposition de loi d'origine parlementaire qui l'organiserait.

Ainsi, le peuple français peut ouvrir la voie à un monde sans armes nucléaires. Nous appelons les membres du Parlement à lui en offrir l'occasion, et l'ensemble des électeurs français à apporter en temps voulu, par voie électronique, leur soutien à cette initiative.

Nous délivrer de l'épée de Damoclès atomique, ce sera renforcer à la fois notre sécurité et notre liberté, dans le plein respect des droits de l'homme et de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

**Parmi les 101 parlementaires signataires on relève les noms de trois députées ( sur huit et quatre sénateurs ) du Finistère : Mmes Marie-Thérèse Le Roy, 1ère circonscription ; Chantal Guittet, 5ème circonscription ; Annick Le Loch, 7ème circonscription.**



## Lettre à mon député

Mr Jean Luc BLEUNVEN  
Député de la 3ème circonscription  
du Finistère

Brest, le 30 novembre 2016

Monsieur le Député,  
J'ai reçu récemment la liste, arrêtée au 19 octobre 2016, des 101 députés et sénateurs qui demandent que soit soumis à référendum le maintien ou le retrait du nucléaire militaire de notre pays. J'ai bien noté que 3 de vos consœurs du Finistère s'étaient jointes à cette pétition. Malheureusement je n'y ai pas repéré votre nom. Il se peut que depuis vous vous soyez joint à eux.

Le nucléaire en général et le nucléaire militaire tout particulièrement sont un des sujets très préoccupants de notre société humaine mondialisée, sur ce sujet nous sortons de notre pré carré local. Tout conflit déboucherait probablement sur l'éradication d'une très grande partie de la vie sur terre. De plus le territoire de notre circonscription serait, à coup sur, effacé des espaces habitables et vitrifié.

En dehors même des risques de conflits, la durée de vie des éléments radioactifs artificiels tel le plutonium engage les générations futures bien au-delà de l'entendement commun. Leur gestion dans le temps n'est pas maîtrisée et représente un sérieux problème de pollution irrémédiable (par exemple Tchernobyl).

Je pense que l'ensemble des arguments évoqués ici sommairement sont connus de vous.

De plus, comme vous l'aurez noté, l'assemblée Générale des Nations Unies a émis en commission plénière à Genève le vœu de voir proscrire les armes nucléaires de notre planète : 123 pays ont voté pour, la représentation Française a voté contre ce vœu. Un vote formel devrait intervenir avant la fin de cette année et engagerait les discussions pour un traité qui bannirait ces armes.

L'ancien équilibre de la terreur - la dissuasion nucléaire - n'a plus cours.

Les documents disponibles mettent en évidence et en infraction du TNP (Traité de Prolifération Nucléaire) des programmes, en cours d'instruction, de modernisation qui déboucheront probablement sur de nouveaux usages grâce à de nouveaux vecteurs, tels les missiles de croisières, ceci pour répondre aux nouveaux enjeux stratégiques tels qu'ils sont compris par les militaires et les industriels de ce domaine.

Ma demande porte donc sur les arguments que vous pourriez fournir à vos électeurs pour refuser de vous joindre à cette pétition qui demande que soit soumise à référendum la question du maintien de ces systèmes d'armes.

Cordialement

Un citoyen de votre circonscription.  
Michel VOISSET

**Dans le Finistère il reste encore 8 parlementaires non-signataires. Il serait bon de ne pas les oublier.**